

Édito



Plusieurs articles parus dans la presse nationale ont dénoncé, à juste titre, les dérives de nombreux contrats dépendance. Le dernier, en date du 25 juin, peut se lire dans les pages de l'Express. Pour autant, nous regrettons que les pratiques coupables de certains acteurs de l'assurance soient les seules relayées par la presse. Nous l'invitons à faire état de notre vision de l'assurance en général et du risque lié à la perte d'autonomie en particulier. Une vision qui détonne depuis plus de 20 ans et qui s'est concrétisée par notre réponse à la hauteur d'un enjeu de société tel que la dépendance : une couverture courageuse, sincère et innovante. Il est évident que l'objectif, lorsqu'on conçoit une garantie prévoyance, est de répondre à un besoin. Encore faut-il être là lorsque la vie décroche et que le besoin apparaît.

Cela nécessite tout d'abord d'être volontaire et engagé afin de ne pas considérer l'assurance de personne comme un marché.

Cela nécessite également une expertise technique permettant de maîtriser le risque et ses évolutions et de proposer des garanties au juste prix.

Cela requiert enfin d'être transparent. Tutélaire fixe des règles d'indemnisation claires, simples et lisibles. En matière de dépendance, la mutuelle fait en sorte de limiter les démarches des adhérents en s'appuyant sur l'évaluation effectuée par les services départementaux pour l'attribution de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). C'est ainsi que plus de 4 000 rentes sont versées chaque mois par Tutélaire au titre de la perte d'autonomie.

“ [...] ne pas considérer l'assurance de personne comme un marché.”

Volontarisme, engagement, maîtrise technique et transparence pour répondre à un véritable besoin : un principe qui a aussi guidé la conception par Tutélaire d'un contrat destiné à couvrir les accidents de la vie courante. Les délégués à l'assemblée générale de Saint-Brieuc en 2018 avaient validé les orientations de ce nouveau produit. Ceux de l'assemblée générale qui vient de se tenir à Fréjus, en 2019, ont eu la primeur de la présentation du contrat PAXIVIE que Tutélaire commercialisera dès le dernier trimestre de cette année puisque j'ai le privilège de vous confirmer que votre mutuelle a obtenu, le 23 mai 2019, l'agrément en branche 1 *Accidents* de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et donc que tous les feux sont au vert pour que Tutélaire marque de son empreinte l'indemnisation des séquelles d'accidents de la vie courante. Je vous souhaite de bonnes vacances estivales et vous donne rendez-vous à la rentrée au moment du lancement de PAXIVIE qui constituera un événement marquant de la vie Tutélaire.

Alain Payan
Président

Sommaire

La vie tutélaire

>> Assemblée générale 2019 p. 03

>> Modifications des statuts p. 07

Société

>> Ces compagnons qui nous veulent du bien p. 14

Santé

>> Brûlures digestives : agir contre les remontées acides p. 08

Prévention

>> Hydrocution : un risque que l'on peut facilement éviter p. 10

Bien-être

>> Pleine conscience : savourer l'instant présent p. 11

Diététique

>> Savoir décrypter les étiquettes alimentaires p. 13



Tutélaire / n°281 # juillet 2019 - Publication trimestrielle - 113^e année - dépôt légal juillet 2019 - Organe officiel de Tutélaire - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 682 164 - 45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris - Directeur de la publication : Alain Payan - Rédactrice en chef : Delphine Mussard - Rédactrice : Camille Longuet - Maquette : Patrick Léone - Rédactionnel : pages 08 à 09 et 13 à 15 : CIEM-Tutélaire / pages 10 à 12 : CIEM - Photos de couverture : © Jacob Lund - stock.adobe.com / © Christophe Hargoues - Tutélaire / © Adiano - stock.adobe.com / © WavebreakMediaMicro - stock.adobe.com / Photo de l'Édito : © Christophe Hargoues / Tutélaire - Impression : Maury Imprimeur SAS - Zone industrielle - 45300 Manchecourt - Maury Imprimeur est certifié Imprim'Vert, marque de son engagement à réduire l'impact de son activité sur le milieu naturel. - Origine du papier : Allemagne - Taux de fibres recyclées : 100% - Certification : PEFC - Eutrophisation (Pot) : 0,001 Kg/tonne - Commission paritaire : 0917 M 06141 - ISSN : 2117-9018 - Tirage : 380 865 ex. - Prix au numéro : 0,39€ - La reproduction des articles, illustrations et graphiques de ce numéro est interdite, sauf autorisation expresse du directeur de la publication.

N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE

PEFC 10-31-1282 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org